

# PROVINCE DU BRABANT WALLON

## BULLETIN PROVINCIAL

ANNÉE 2010

PÉRIODIQUE N° 5

4 juin 2010

<b>28. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité - Arrêtés</b>	<b>182</b>
<b>29. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé - Direction du Brabant wallon - Arrêtés d'approbation</b>	<b>183</b>
<b>30. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé - Direction du Brabant wallon - Arrêté de non approbation</b>	<b>185</b>
<b>31. CONSEIL PROVINCIAL - Résolutions n° 40 à 48</b>	<b>185</b>
40. Résolution relative à la modification budgétaire MB2-2010	185
41. Résolution portant avis sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2010 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province du Brabant wallon	186
42. Résolution portant approbation de la convention d'affiliation de l'enseignement communal de la commune de Beauvechain au centre psycho-médico-social provincial de Jodoigne	187
43. Résolution relative au contrat de partenariat 2010-2012 avec la Région wallonne	188
44. Résolution portant la réaffectation de l'ex-Athénée Folon	189
45. Résolution relative à la convention de mise à disposition provisoire et précaire entre la Province du Brabant wallon et Birds Bay a.s.b.l., pour la reprise et la poursuite des activités de revalidation pour la faune sauvage au Domaine provincial du « Bois des Rêves » à Ottignies-Louvain-la-Neuve	190
46. Résolution portant sur la mise en place d'un projet « Locomobile » en Province du Brabant Wallon	192
47. Résolution relative à la désignation d'un représentant provincial au sein de l'Assemblée générale du Centre Technique National de Football Euro 2000 (a.s.b.l.)	193
48. Résolution modifiant l'article 64 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial en vue d'y introduire le vote par acclamation	193
<b>32. CONSEIL PROVINCIAL - Questions et réponses</b>	<b>194</b>
Question n° 01/10 - Aide aux associations oeuvrant à Haïti	194
Question n° 02/10 - Soutien à TV Com	195
Question n° 03/10 - Déneigement des voiries communales	196
Question n° 04/10 - Structuration des A.I.S. en Brabant wallon	197
Question n° 05/10 - Année européenne de lutte contre la pauvreté	198
Question n° 06/10 - Développement éolien	199
Question n° 07/10 - Plan provincial de mobilité	200

## **28. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité - Arrêtés**

- **Arrêté Tutelle ZP/C2004/149037**

Par arrêté de Madame la Gouverneure du 12 avril 2010, la délibération du Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve en date du 30 septembre 2009, concernant le compte de la zone de police pour l'exercice 2004, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2006/149638**

Par arrêté de Madame la Gouverneure du 23 avril 2010, la délibération du Conseil de police de la zone "Ardennes brabançonnnes" en date du 22 octobre 2009, concernant les comptes annuels pour l'exercice 2006, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2010/154791**

Par arrêté de Madame la Gouverneure du 26 avril 2010, la délibération du Conseil de police de la zone "Ouest Brabant wallon" en date du 26 mars 2010, concernant le budget de la zone de police pour l'exercice 2010, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2010/D/151716**

Par arrêté de Madame la Gouverneure du 27 avril 2010, la délibération du Conseil communal de Rebecq en date du 17 décembre 2009, concernant la dotation communale à la zone de police "Ouest Brabant wallon" pour l'exercice 2010, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2010/D/153081**

Par arrêté de Madame la Gouverneure du 29 avril 2010, la délibération du Conseil communal de Tubize en date du 15 décembre 2009, concernant la dotation communale à la zone de police "Ouest Brabant wallon" pour l'exercice 2010, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2010/D/154975**

Par arrêté de Madame la Gouverneure du 3 mai 2010, la délibération du Conseil communal de Braine-le-Château en date du 7 avril 2010, concernant la dotation communale à la zone de police "Ouest Brabant wallon" pour l'exercice 2010, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2010/D/155633**

Par arrêté de Madame la Gouverneure du 10 mai 2010, la délibération du Conseil communal de Ittre en date du 26 janvier 2010, concernant la dotation communale à la zone de police "Ouest Brabant wallon" pour l'exercice 2010, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2007/D/152368**

Par arrêté de Madame la Gouverneure du 17 mai 2010, la délibération du Conseil de police de la zone "La Mazerine" en date du 21 décembre 2009, concernant les comptes annuels de la zone de police pour l'exercice 2007, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2010/MB1/155457**

Par arrêté de Madame la Gouverneure du 17 mai 2010, la délibération du Conseil de police de la zone "Ardennes brabançonnnes" en date du 29 avril 2010, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2010, est approuvée.

## **29. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé - Direction du Brabant wallon - Arrêtés d'approbation**

En application de l'article L3115-2 du Code de la démocratie et de la décentralisation, le Collège provincial a pris les arrêtés suivants :

### **BEAUVECHAIN**

- En séance du 20 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé, moyennant corrections techniques, la modification budgétaire n°1 du budget 2010.

### **BRAINE-LE-CHÂTEAU**

- En séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, pour les exercices 2010 à 2012, d'une redevance d'emplacement sur les activités foraines.

### **CHASTRE**

- En séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé le budget 2010.

### **GENAPPE**

- En séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé, moyennant corrections, le budget 2010.

### **ITTRE**

- En séance du 6 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé la décision du Conseil communal du 23 février 2010 adoptant le règlement de travail du personnel communal.
- En séance du 20 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé le compte 2009 de la Régie foncière ordinaire.

### **JODOIGNE**

- En séance du 29 avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé le compte 2008.
- En séance du 6 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé le budget 2010 de la Régie communale ordinaire ADL.

### **NIVELLES**

- En séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé la modification du règlement de travail - horaire du personnel professionnel du service incendie.
- En séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé partiellement la modification de la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année 2009.
- En séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement d'un règlement tarif sur les concessions dans les cimetières communaux.
- En séance du 22 avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé les modifications budgétaires n°1 du budget 2010.

## **OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE**

- En séance du 15 avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, pour les exercices 2010 à 2012, d'une redevance sur les exhumations.
- En séance du 15 avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement d'un tarif des concessions de sépulture.
- En séance du 15 avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, pour les exercices 2010 à 2012, d'une redevance pour la location d'un box à vélo ou cyclomoteur.

## **ORP-JAUCHE**

- En séance du 20 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé le règlement de travail - horaire variable pour le personnel administratif.
- En séance du 20 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé les conditions de recrutement pour un poste d'ouvrier qualifié menuiserie D1.
- En séance du 20 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé le statut administratif - congés compensatoires et dispenses de service.
- En séance du 20 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé le règlement de travail - congés compensatoires et dispenses de service.
- En séance du 20 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé le statut pécuniaire - allocation pour prestations nocturnes ou dominicales.
- En séance du 20 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé le statut pécuniaire - intervention dans les frais de transport en commun public.

## **RAMILLIES**

- En séance du 22 avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé la modification budgétaire n°1 du budget 2010.

## **TUBIZE**

- En séance du 29 avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement d'un règlement tarif sur les concessions dans les cimetières communaux.
- En séance du 29 avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement d'une taxe sur les inhumations, dispersions de cendres ou mises en columbarium.

## **WALHAIN**

- En séance du 20 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, pour les exercices 2010 à 2012, d'une redevance pour la mise à disposition de mini-kits d'élevage de coccinelles.

## **WAVRE**

- En séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé partiellement la mise à jour du statut administratif du personnel communal.
- En séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé partiellement le règlement de travail.

- En séance du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, pour les exercices 2010 à 2012, d'une taxe sur les immeubles inoccupés.
- En séance du 6 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé la décision du Conseil communal du 23 mars 2010 modifiant le cadre du personnel statutaire par l'ajout d'un poste A4sp.
- En séance du 6 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010, d'une redevance pour toute ouverture de caveaux.
- En séance du 6 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010, d'une redevance pour l'utilisation du caveau d'attente de la commune.
- En séance du 6 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010, d'un règlement redevance sur les concessions dans les cimetières communaux.
- En séance du 6 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010, d'une redevance sur les exhumations.
- En séance du 6 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon a approuvé l'établissement, pour les exercices 2010 à 2012, d'une taxe sur les inhumations, dispersions de cendres ou mises en columbarium.

### **30. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé - Direction du Brabant wallon - Arrêté de non approbation**

En application de l'article L3115-2 du Code de la démocratie et de la décentralisation, le Collège provincial a pris l'arrêté suivant :

#### **WAVRE**

- En séance du 6 mai 2010, le Collège provincial du Brabant wallon n'a pas approuvé le compte 2008 de la Régie communale ordinaire de l'Eau.

### **31. CONSEIL PROVINCIAL - Résolutions n° 40 à 49**

#### **40. Résolution relative à la modification budgétaire MB2-2010**

*(finances - budget - MB2)*

---

Le Conseil provincial du Brabant wallon,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L2212-32, L2231-1 et 2 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale et plus particulièrement l'article 25, 2° ;

Vu le budget de la Province pour l'exercice 2010 adopté en séance du Conseil provincial du 26 novembre 2009 ;

Vu la première série de modifications budgétaires adoptées en séance du Conseil provincial le 28 janvier 2010 ;

Vu l'avis rendu par le Receveur provincial le 20 avril 2010 ;

Vu l'avis rendu par la Cour des comptes le 27 avril 2010 ;

Considérant la nécessité de modifier le budget ordinaire et extraordinaire pour procéder à l'exécution des décisions des autorités provinciales ;

Considérant qu'après réalisation de ces modifications budgétaires en recettes et en dépenses, le boni global du service ordinaire sera de 176.576 € et au service extraordinaire les recettes seront de 89.969.922 € et les dépenses de 89.925.272 €, ce qui dégage un boni de 44.650 € ;

Considérant que 44 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 29 oui, 1 non et 14 abstentions ;

Sur proposition du Collège provincial,

A la majorité,

#### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- Des crédits de recettes et de dépenses du budget de la Province du Brabant wallon de l'exercice 2010 sont modifiés conformément aux tableaux tels qu'annexés à la présente résolution.

**Article 2**- La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 29 avril 2010

Pour le Conseil

La Greffière provinciale,

A. Noël

Le Président,

P. Huart

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales  
Parc des Collines- Bâtiment Archimède - Avenue Einstein, 2  
1300 – Wavre

### **41. Résolution portant avis sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2010 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province du Brabant wallon**

*(Conseil central laïque - budget 2010 - modification - avis)*

---

Le Conseil provincial du Brabant wallon,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2212-48 ainsi que le livre II et le titre II du livre III de la troisième partie ;

Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues ;

Vu les arrêtés royaux des 4 avril 2003 et 13 février 2005 portant reconnaissance des services provinciaux et locaux d'assistance morale du Conseil central laïque ;

Vu l'arrêté royal du 4 avril 2003 portant la détermination du cadre *ad hoc* des délégués affectés au secrétariat fédéral, aux communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et aux services d'assistance morale reconnus ;

Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant sur le règlement général de la comptabilité des établissements d'assistance morale ;

Vu l'avis favorable sur le budget 2010 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province du Brabant wallon émis par le Conseil provincial dans sa résolution du 27 août 2009 ;

Vu la proposition de modification budgétaire n°1 de l'exercice 2010 transmise par le Président de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province du Brabant wallon en date du 11 mars 2010 ;

Considérant que cette modification n'engage aucune dépense supplémentaire pour la Province ;

Considérant que 44 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 44 oui ;

Sur proposition du Collège provincial ;

A l'unanimité,

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Un avis favorable est émis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2010 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province du Brabant wallon.

Fait à Wavre, le 29 avril 2010

Pour le Conseil  
La Greffière provinciale,  
A. Noël

Le Président,  
P. Huart

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales  
Parc des Collines- Bâtiment Archimède - Avenue Einstein, 2  
1300 – Wavre

#### **42. Résolution portant approbation de la convention d'affiliation de l'enseignement communal de la commune de Beauvechain au centre psycho-médico-social provincial de Jodoigne**

*(CPMS Jodoigne - affiliation)*

---

Le Conseil provincial du Brabant wallon,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, particulièrement les articles L2212-32 et L2212-48 ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> avril 1960 relative aux centres psycho-médico-sociaux ;

Vu l'arrêté royal du 13 août 1962 organique des centres psycho-médico-sociaux tel que modifié par l'arrêté royal du 24 août 1981 ;

Vu l'arrêté royal n°467 du 1<sup>er</sup> octobre 1986 relatif à la rationalisation et à la programmation ainsi qu'aux normes d'encadrement du personnel des centres psycho-médico-sociaux et fixant les accès au Fonds des bâtiments scolaires ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 1995 modifiant l'arrêté royal du 13 août 1962 ;

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2001 relative à la collaboration entre les centres psycho-médico-sociaux et les centres d'inspection médicale scolaire provinciaux ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 octobre 2008 portant le transfert du centre PMS de Court-Saint-Etienne vers Nivelles et la création d'un 3<sup>ème</sup> centre psycho-médico-social provincial à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2008 ;

Vu la décision du Collège provincial du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;

Vu l'avis de la commission paritaire locale des centres psycho-médico-sociaux ;

Considérant que 45 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 45 oui ;

Sur proposition du Collège provincial,

A l'unanimité,

#### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - La convention d'affiliation de l'enseignement communal de la commune de Beauvechain au centre psycho-médico-social de Jodoigne, telle qu'annexée, est approuvée.

**Article 2** - La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 29 avril 2010

Pour le Conseil

La Greffière provinciale,

A. Noël

Le Président,

P. Huart

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales  
Parc des Collines- Bâtiment Archimède - Avenue Einstein, 2  
1300 – Wavre

### **43. Résolution relative au contrat de partenariat 2010-2012 avec la Région wallonne**

*(Région wallonne - contrat de partenariat)*

---

Le Conseil provincial du Brabant wallon,

Vu les articles L2233-2, L2233-3 et L2233-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (C.D.L.D.) et les articles L2233-5 et L2233-15 du C.D.L.D organisant le partenariat et le financement général des provinces wallonnes ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat de partenariat avec la Région wallonne pour les années 2010 à 2012 ;

Considérant la déclaration de politique générale 2007-2012 adoptée lors du Conseil provincial du 23 novembre 2006 ;

Considérant que dans cette déclaration de législature, le Collège provincial marquait notamment sa volonté quant à la poursuite du contrat de partenariat mis en place au sujet de la régie provinciale autonome de sécurité, voulait convaincre la Région wallonne de reconnaître la spécificité du Brabant wallon en matière de pression foncière et immobilière, proposait d'inclure la mise à disposition des communes d'un agent sanctionnateur en matière de sanctions

administratives et proposait la poursuite du partenariat relatif à l'extension des activités sous accréditation des laboratoires d'analyses agricoles dans le domaine de la qualité du milieu et des productions agricoles ;

Considérant le courrier du 24 mars 2010 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville invitant les provinces à lui transmettre les propositions de contrat de partenariat Province-Région wallonne pour l'exercice 2010 ;

Considérant que 45 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 45 oui ;

Sur proposition du Collège provincial ;

A l'unanimité,

#### **ARRETE :**

**Article unique** - Le contrat de partenariat entre la Province du Brabant wallon et la Région wallonne pour les exercices 2010-2012, tel qu'annexé, est adopté.

Fait à Wavre, le 29 avril 2010  
Pour le Conseil  
La Greffière provinciale,  
A. Noël

Le Président,  
P. Huart

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales  
Parc des Collines- Bâtiment Archimède - Avenue Einstein, 2  
1300 – Wavre

#### **44. Résolution portant la réaffectation de l'ex-Athénée Folon** *(patrimoine provincial - réaffectation)*

---

Le Conseil provincial du Brabant wallon,

Vu que le site de l'ex-Athénée Folon est propriété de la Province depuis le 29 mars 2007 ;

Vu l'état de délabrement de plus en plus préoccupant de ce site ;

Vu les déclarations du Président du Collège Provincial concernant la réaffectation de ce site en date du 22 septembre 2007 et du 13 février 2009 ;

Vu les moyens dont dispose la Province pour s'investir dans de nouveaux projets (50 millions) ;

Considérant que depuis 1995, année de la fermeture de l'Athénée Folon, le site se trouve désaffecté, sans que le moindre projet de réaffectation valable n'ait vu le jour. Suite à une question posée au Conseil le 29 mars 2007, le Président du Conseil précisait qu'une réaffectation du site serait rapidement trouvée. Il réitérait ces propos le 22 septembre 2007 dans la presse.

Considérant que :

- le 4 décembre 1996, la Régie des Bâtiments acquerrait l'ex-athénée pour 112 millions de BEF ;
- en 1998 et 1999, marchés ont été lancés mais n'ont pas été attribués pour l'aménagement du bâtiment en vue d'accueillir l'administration provinciale ainsi que le Conseil Provincial dans l'ex-athénée ;
- le 29 mars 2007, le Conseil Provincial a acquis le bâtiment pour un cent symbolique. Lors de cette séance, la majorité a rejeté l'amendement présenté qui demandait une proposition du Collège Provincial quant à l'affectation à donner au site.

- le 22 septembre 2007 et le 13 février 2009, le Collège Provincial a émis des déclarations dans la presse annonçant la mise en œuvre très proche d'un appel à projet concernant la réaffectation du site ;
- évoquer des projets dans la presse n'engendre pas forcément d'action concrète puisque rien n'est encore décidé trois ans plus tard. Il est pourtant plus que temps d'y remédier. Cette situation constitue une perte d'argent et surtout de crédibilité pour la Province, qui ne sait que faire d'un site qui, pourtant, promet beaucoup.

Considérant la proposition de Philippe Matthis, Conseiller provincial et Chef de groupe de proposer :

La mise en place d'un groupe de travail comprenant, conformément à l'article 21 du Règlement d'ordre intérieur, des membres de chaque groupe politique, proportionnellement à son importance au sein du Conseil.

Que ce groupe de travail aura pour mission de présenter au Conseil Provincial, dans un délai raisonnable, un rapport portant sur les possibilités de réaffectation du site de l'ex-Athénée Folon.

Considérant que 46 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été rejetée par 17 oui et 29 non ;

A la majorité,

#### **ARRETE :**

**Article unique** - La proposition de mise en place d'un groupe de travail, conformément à l'article 21 du Règlement d'ordre intérieur, relative à la réaffectation de l'ex-Athénée Folon est rejetée.

Fait à Wavre, le 29 avril 2010

Pour le Conseil

La Greffière provinciale,

A. Noël

Le Président,

P. Huart

#### **45. Résolution relative à la convention de mise à disposition provisoire et précaire entre la Province du Brabant wallon et Birds Bay a.s.b.l., pour la reprise et la poursuite des activités de revalidation pour la faune sauvage au Domaine provincial du « Bois des Rêves » à Ottignies-Louvain-la-Neuve**

*(patrimoine provincial - mise à disposition)*

---

Le Conseil provincial du Brabant wallon,

Vu les articles L2212-32 §1, L2213-1 et L2222-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les décisions prises par le Collège provincial, en ses séances des 17 décembre 2009, 25 février 2010, 1<sup>er</sup> et 15 avril 2010, relatives à la mise à disposition provisoire et précaire de Birds Bay a.s.b.l. d'une partie de bien immobilier situé au Domaine provincial du « Bois des Rêves » à Ottignies-Louvain-la-Neuve, pour la reprise et la poursuite de ses activités de revalidation pour la faune sauvage ;

Considérant que selon ses statuts publiés au Moniteur belge du 27 novembre 1997, l'association a pour objet de soigner les oiseaux et mammifères protégés trouvés trop jeunes, malades ou blessés, afin de les remettre dans la nature dès que leur état le permet ;

Considérant que l'association poursuit également des buts didactiques et que dans ce cadre, des animaux revalidés sont relâchés en présence de groupes scolaires, ou lors de promenades « nature » et des animations scolaires sont aussi réalisées ;

Considérant que durant 30 ans, l'association a accueilli et soigné ces animaux (environ 3.500 animaux par an) dans un bien immobilier mis à disposition par un propriétaire-mécène. Ce bien est situé avenue du Parc 50 à 1310 La Hulpe, correspondant au siège social de l'association, dans un quartier résidentiel ;

Considérant que ce site n'étant plus adapté au standard actuel de la revalidation de la faune sauvage et aux objectifs poursuivis par l'association, celle-ci a décidé d'y cesser ses activités au 30 septembre 2009 ;

Considérant l'absence actuelle de lieu d'accueil et de soin, ayant pour conséquence le ralentissement, voire l'arrêt provisoire de ses activités, l'association a sollicité la Province afin de disposer d'un bien immobilier lui permettant de reprendre et de poursuivre ses activités ;

Considérant qu'après concertation entre la Province et l'association, la mise à disposition provisoire et précaire de ce bien est prévue dans une partie restreinte de la zone didactique du Domaine provincial du « Bois des Rêves », sise le long des rues du Bois des Rêves et de Morimont à 1341 Ottignies-Louvain-la-Neuve ;

Considérant le projet de convention relatif à cette mise à disposition ;

Considérant que ce dossier ne lèse pas les intérêts général et provincial ;

Considérant que 46 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 46 oui ;

Sur proposition du Collège provincial ;

A l'unanimité,

#### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le principe de la mise à disposition provisoire et précaire de Birds Bay a.s.b.l., dont le siège social est situé avenue du Parc 50 à 1310 La Hulpe, d'une partie restreinte de la zone didactique du Domaine provincial du « Bois des Rêves », sise à proximité des rues du Bois des Rêves et de Morimont à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, cadastrée division 2, section A, partie de la parcelle n° 447 E (pie), d'une superficie approximative de 35 ares, comprenant deux chalets en bois d'une superficie totale de 90 m<sup>2</sup> (= 2 x 45 m<sup>2</sup>), un emplacement à aménager pour l'implantation de volières provisoires d'une superficie maximale de 400 m<sup>2</sup> et des zones périphériques d'accès à ces chalets et emplacement, et de travail, pour une période de 3 ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2010 et se terminant le 30 avril 2013 à minuit, moyennant le paiement d'une redevance annuelle non indexée de 100,00 €, est adopté.

**Article 2** - La convention relative à la mise à disposition visée à l'article 1<sup>er</sup>, telle qu'annexée, est adoptée.

**Article 3** - Monsieur le Président du Collège provincial et Madame la Greffière provinciale sont chargés respectivement de signer et contresigner la convention visée à l'article 2.

**Article 4** - La présente résolution entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010.

Fait à Wavre, le 29 avril 2010  
Pour le Conseil  
La Greffière provinciale,  
A. Noël

Le Président,  
P. Huart

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des affaires générales  
Parc des Collines- Bâtiment Archimède - Avenue Einstein, 2  
1300 – Wavre

## **46. Résolution portant sur la mise en place d'un projet « Locomobile » en Province du Brabant Wallon**

*(mobilité)*

---

Le Conseil provincial du Brabant wallon,

Vu l'engagement pris par le Collège Provincial d'appuyer des projets-pilotes en matière de mobilité, comme stipulé dans la déclaration de politique générale ;

Vu les moyens dont dispose la Province pour s'investir dans de nouveaux projets (50 millions) ;

Vu les débuts prometteurs du projet en Province de Luxembourg ;

Considérant que notre Province a judicieusement choisi d'élaborer un Plan Provincial de Mobilité. Cela nous permet d'imaginer, sans verser dans des divagations utopiques, une Province mobile, offrant à tous ses habitants des services de mobilité adaptés à leur localisation et leur mode de vie.

Or, il est de notoriété publique que bon nombre de nos concitoyens souffrent de difficultés de mobilité. En effet, les services du TEC ou de la SNCB ne suffisent pas toujours, malgré d'excellents résultats en Brabant Wallon en ce qui concerne l'expansion des services du TEC.

Ayant compris les limites des services de bus (horaires, itinéraires,...), les autorités de la Province du Luxembourg ont décidé d'aller plus loin en initiant la « Locomobile ». Il s'agit d'un taxi social, mis en place en partenariat avec les communes, qui permet aux habitants de maintenant 9 communes de la Province du Luxembourg de se déplacer à peu de frais (0,30€/km), du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00. Il suffit aux personnes souhaitant utiliser la « Locomobile » d'appeler le call-center, qui organise le voyage.

La participation de la Province du Luxembourg à ce projet consiste en l'entièreté des démarches de mise en place du projet ainsi que la mise à disposition du véhicule, assurances, assistance juridique, lettrage du véhicule compris.

Tandis que celle des communes et partenaires consiste en frais et gestion du personnel (dont les frais de formation), immatriculation du véhicule, frais de carburant, d'entretien et de call-center.

Par principe de non-concurrence mais aussi de service à la population, le personnel du call-center qui reçoit les demandes des particuliers, analyse de prime abord les autres possibilités offertes par les transports en communs et initiatives préexistantes (comme le co-voiturage organisé, par exemple). Si une solution est trouvée, elle est communiquée au demandeur. Si par contre, l'opérateur ne peut trouver de solution via ces canaux, un véhicule est envoyé vers le demandeur. Ce système a reçu un accueil très favorable d'une population parfois très isolée.

Considérant la proposition d'Olivier Langendries proposant :

La constitution d'un groupe de travail comprenant, conformément à l'article 21 du Règlement d'ordre intérieur, des membres de chaque groupe politique, proportionnellement à son importance au sein du Conseil.

Que ce groupe de travail aura pour mission, avec l'aide du consultant chargé de l'élaboration du Plan Provincial de Mobilité, de mettre en place un projet de Locomobile en Brabant Wallon et de le présenter au Conseil Provincial, en établissant un partenariat avec les communes intéressées et en préparant un budget prévisionnel.

Considérant que 45 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été rejetée par 8 oui, 29 non et 8 abstentions;

A la majorité,

### **ARRETE :**

**Article unique** - La proposition de mise en place d'un groupe de travail, conformément à l'article 21 du Règlement d'ordre intérieur, relative à la mise en place d'un projet locomobile est rejetée.

Fait à Wavre, le 29 avril 2010

Pour le Conseil

La Greffière provinciale,

A. Noël

Le Président,

P. Huart

## **47. Résolution relative à la désignation d'un représentant provincial au sein de l'Assemblée générale du Centre Technique National de Football Euro 2000 (a.s.b.l.)**

*(centre Euro 2000 - représentation provinciale)*

---

Le Conseil provincial du Brabant wallon,

Vu les articles L2212-32 et L2213-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (C.D.L.D.) ;

Vu les statuts du Centre Technique National de Football Euro 2000 (a.s.b.l.) adopté par le Conseil provincial lors de sa séance du 29 avril 2004 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2007 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de l'Assemblée générale du Centre Technique National de Football Euro 2000 ;

Considérant que Madame Lélia Wegnez a présenté sa démission en qualité de Conseillère provinciale, que celle-ci a été actée par le Conseil provincial en date du 25 mars 2010 et qu'il convient donc de pourvoir à son remplacement également dans les mandats dérivés qui lui avaient été attribués ;

Considérant que le principe de la représentation proportionnelle est fixé à l'article L2213-14 du C.D.L.D. ;

Considérant qu'en application de ce principe le mandat de représentant au sein de l'Assemblée générale du Centre Technique National de Football Euro 2000 revient à un représentant du groupe cdH ;

Sur proposition du Collège provincial ;

### **ARRETE :**

**Article unique** - Monsieur Olivier Langendries est désigné en qualité de représentant de la Province du Brabant wallon au sein de l'Assemblée générale du Centre Technique National de Football Euro 2000.

Fait à Wavre, le 29 avril 2010

Pour le Conseil

La Greffière provinciale,

A. Noël

Le Président,

P. Huart

## **48. Résolution modifiant l'article 64 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial en vue d'y introduire le vote par acclamation**

*( Conseil provincial - R.O.I. - modification)*

---

Le Conseil provincial du Brabant wallon,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2212-14 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial, tel qu'adopté en séance du 21 septembre 2006, modifié par les résolutions du 29 mars 2007, du 20 septembre 2007, du 28 février 2008, du 29 mai 2008 et du 28 août 2008, et notamment son article 64 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer dans un texte légal la possibilité strictement conditionnée de recourir au vote par acclamation pour les propositions de résolution concernant les désignations de conseillers à un mandat de représentation provinciale ;

Considérant que 46 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 45 oui et 1 abstention ;

Sur proposition des quatre chefs de groupe ;

A la majorité,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - A l'article 64 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial, un paragraphe 5 libellé comme suit est ajouté:

*« §5. Par dérogation à l'article 66, les désignations de candidat à un mandat de représentation provinciale se font par acclamation lorsque celles-ci ne suscitent pas d'opposition et pour autant que le nombre de candidats corresponde au nombre de sièges à pourvoir ».*

**Article 2-** La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, le 29 avril 2010

Pour le Conseil

La Greffière provinciale,

A. Noël

Le Président,

P. Huart

## **32. CONSEIL PROVINCIAL - Questions et réponses**

En application de l'article L2212-35, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

### **Séance du Conseil provincial du 28 janvier 2010**

#### **Question n° 01/10 - Aide aux associations oeuvrant à Haïti**

Monsieur Vander Cruysen (MR) :

Madame la Gouverneure, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs, chers Collègues. Je serai moins long que la dernière fois. Je voudrais d'abord féliciter quand même Monsieur le Député Trussart pour la communication qu'il a faite ces dernières heures concernant la politique d'aide au développement de notre Province. C'est sincère chez lui. Je pense qu'il est important, de dire que notre institution est également solidaire en la matière. Bien sûr, comme bon nombre de Brabançons wallons, j'ai été marqué par le drame vécu par le peuple haïtien. Et je suis tout heureux de voir aussi que la députation provinciale a immédiatement réagi en versant 25 000 euros sur le compte Haïti 12-12. Je pense que c'est une très bonne décision qui a été prise. Mais c'est surtout demain que Haïti aura besoin de nous. Il se fait que nous hébergeons ici en Brabant wallon, et c'est particulier à notre Province, des ONG qui, parfois depuis dix, quinze, vingt, trente ans même, travaillent au quotidien aux côtés des Haïtiens. Je voudrais citer en exemple, le travail d'Irène Belle qui est une enseignante Waterlootoise qui est active depuis plus de 20 ans dans les montagnes au nord de Port-au-Prince et en plus cette dame sera de retour dans les prochains jours en Belgique. Mais il y en a d'autres bien sûr, ils ont été évoqués remarquablement par TV Com récemment. Alors la question est: "Que pourrait faire la Province pour mettre en avant le travail de ses ressortissants là-bas pour aider financièrement, ces petits projets quotidiens mis en place par des Nivellois, des Ottintois, des Brainois ou des Waterlootois dans cette île dévastée avec laquelle nous partageons une culture commune?". Je vous remercie.

#### **Réponse à la question n° 01/10 - Aide aux associations oeuvrant à Haïti**

Monsieur Trussart (ECOLO) :

Madame la Gouverneure, Monsieur le Président, chers Collègues et Monsieur le Conseiller en particulier. Je vais attendre qu'il s'asseye, voilà. Monsieur le Conseiller, d'abord merci pour vos

appréciations. Tant sur le fond que sur la forme, je crois comme vous qu'il est important de dire que notre Institution est solidaire jusqu'aux quatre coins de la planète et je vous renverrai au texte de la conférence de presse effectivement donnée au nom du Collège ce mardi. Non, ce n'est pas une goutte d'eau inutile mais c'est l'indispensable signe de notre humanité. C'est surtout demain que Haïti aura besoin de nous, là encore nous partageons votre opinion, Haïti, ses habitantes et ses habitants comptent sur nous dans la durée. Il y a effectivement, parmi ceux qui les connaissent le mieux, les Brabançons wallons qui étaient déjà sur place, les Brabançons wallons qui ont tissé un réseau de solidarité active entre là-bas et ici, ces Brabançons qui sont et peuvent être demain les ponts indispensables de notre solidarité active. Vous en avez cité quelques-uns, il y en a bien d'autres. Bien d'autres qui au quotidien, dans l'ombre, avant et après les catastrophes, pour Haïti ou pour ailleurs, luttent à leur manière, le plus souvent avec un cœur "gros comme ça" pour les éviter, ces catastrophes injustes et si peu naturelles que sont la pauvreté, la famine, la maladie, la mort d'enfants, la pauvreté endémique. Loin d'être une goutte d'eau inutile, c'est l'indispensable signe de notre humanité. N'oublions pas les nombreux Haïtiens qui habitent notre Brabant wallon, ils sont et seront aussi demain nos ambassadeurs auprès de leur peuple. Les actions seront multiples et diverses, vous en avez cité quelques-unes et effectivement vous invitez à partager une culture commune. Il y aura différents événements en Communauté française et le cœur de ces événements sera le Centre Culturel du Brabant wallon. Le don d'argent n'est pas le seul chemin de solidarité, les actions multiples et diverses existeront. Avec vous, donc, c'est ce travail de la solidarité au quotidien, là-bas et ici, ce travail de fourmis, d'acteurs trop souvent inconnus que notre Collège veut mettre en lumière, appuyé à travers les budgets de coopération mais aussi bien d'autres. Nous le voyons avec la catastrophe d'Haïti, des citoyens se mobilisent avec force et énergie pour des actions de solidarité. Notre Province, dès l'annonce des événements, vous l'avez rappelé, a fait un don exceptionnel de 25.000 euros au consortium Haïti. Mais si des réponses doivent être données à l'urgence, il faut construire des partenariats solides à long terme, portés par nos partenaires du Sud. Nous savons que des citoyens, des associations se mobilisent et se mobiliseront. Nous invitons chacun à prendre part aux événements qui se dérouleront. Comme institution, nous n'avons pas encore de projets particuliers et retenons les pistes de travail que vous nous proposez. Nous restons persuadés qu'ensemble, avec d'autres institutions mieux outillées que nous en coopération au développement, nous serons plus forts. L'union fera notre force solidaire. Je vous remercie.

### **Question n° 02/10 - Soutien à TV Com**

Monsieur Girboux (CDH) :

Monsieur le Président, Madame la Gouverneure, chers Collègues, en date du 22 janvier dernier, la presse a fait état de la mise en place d'un plan stratégique visant à renflouer notamment les caisses de TV Com, légèrement déficitaires, fin 2009, de 50.000 €. Dans ce cadre, la direction de TV Com a annoncé, à l'occasion de sa réception de nouvelle année, avoir sollicité l'aide de la Province, à hauteur de 150.000 €, notamment pour l'achat d'une régie mobile. Je crois que nous sommes tous convaincus du dynamisme et de l'efficacité de TV Com dans notre province. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les efforts qui ont été entrepris à différents niveaux pour faire de TV Com, maintenant, une des TV locales, les plus professionnelles de la Communauté française et nous sommes ici tous conscients de l'utilité pour notre province d'avoir une télévision locale qui non seulement informe mais surtout unifie nos concitoyens dans une conscience brabançonne wallonne. Je profite donc de cette occasion pour demander au Collège s'il projette en effet de soutenir plus particulièrement TV Com dans cette situation de crise où les recettes publicitaires et les sponsors ont tendance à chuter, voire d'envisager une aide financière plus importante à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire de la Province du Brabant wallon. Je vous remercie.

### **Réponse à la question n° 02/10 - Soutien à TV Com**

Monsieur Michel (MR) :

Madame la Gouverneure, Monsieur le Président, chers Collègues, je vous remercie pour votre question qui rejoint en fait celle posée en séance de Commission du 21 janvier 2010 par un de vos

éminents collègues et je me permettrais donc de répéter la réponse qui a été donnée alors. Vous le savez certainement et vous l'avez répété, la Province du Brabant wallon a toujours été un partenaire attentif et surtout respectueux du travail et de l'évolution de notre télévision communautaire. Je dirais même que notre institution a été d'une aide indispensable à la concrétisation d'un certain nombre de défis que TV Com s'était lancé. Outre une dotation récurrente depuis de nombreuses années majorée de 10 000 euros dès notre entrée en fonction, je me permettrais de rappeler à l'ensemble du Conseil l'investissement de plusieurs centaines de milliers d'euros qui ont permis à TV Com de déménager dans ses nouveaux locaux, qui lui permettent encore davantage de remplir ses missions importantes de services publics. Alors effectivement notre télévision locale poursuit son développement et dans la foulée des évolutions récentes, le nouveau plan stratégique de TV Com met en effet le doigt sur un certain nombre de pistes qui entraînent la mobilisation de toutes les bonnes volontés afin de renforcer davantage cet outil. Je vous avoue cependant que voir TV Com en tant qu'outil déficitaire est assez réducteur. Il est vrai que TV Com est sujette aux aléas des circonstances actuelles, il est également vrai que TV Com sollicite de notre part une implication budgétaire plus importante surtout pour mieux assumer de nouvelles installations qui nécessitent des coûts de fonctionnement techniques et humains un petit peu plus importants et qui dépassent de loin la sollicitation qui nous est faite. En outre, je vous invite à lire plus en détail ce nouveau plan stratégique, il est le reflet d'une vision responsable et particulièrement lucide sur l'évolution des télévisions locales aussi la volonté d'augmenter les recettes propres seront une obsession quasi permanente de notre télévision locale. Nous sommes donc très loin d'une vision qui ne considérerait les pouvoirs publics que comme une vache à lait. Au contraire, l'ensemble du plan stratégique qui prend des allures par moment de plan financier tend vers une part de plus en plus grande d'autofinancement et je pense qu'il faut séduire cette démarche. Alors dans ces conditions, je peux donc vous confirmer que le Collège provincial a plus qu'une oreille attentive aux sollicitations de TV Com et notre réponse se concrétisera probablement dans les modifications budgétaires numéro 2 en rapport avec le 15ème anniversaire. Alors, je ne peux pas encore vous dire la forme ni la hauteur que prendra notre implication mais je peux déjà vous affirmer que TV Com ne sera certainement pas déçu.

### **Question n° 03/10 - Déneigement des voiries communales**

Monsieur Thoreau (CDH) :

Madame la Gouverneure, Monsieur le Président, chers Collègues, la période des fêtes et le début de l'an neuf furent marqués par une offensive hivernale qui nous a valu un Noël blanc, pour la première fois depuis 1986 mais aussi quelques embarras de circulation sur nos routes. Des averses de neige, inhabituelles mais pas exceptionnelles, mirent à contribution tous les services de déneigement. Cependant, après quelques jours d'épandage, nous eûmes la surprise de lire dans la presse que plusieurs communes de notre province étaient en rupture de stock de sel et, en outre, qu'elles éprouvaient de plus grandes difficultés à se faire approvisionner, les fournisseurs réservant en priorité leur sel pour les grands axes routiers. Chaque commune ainsi livrée à elle-même y alla à sa débrouille: l'une paya le prix fort en commandant le sel aux Pays-Bas, l'autre concocta des mélanges de sel et de sable, la plupart contingentèrent drastiquement leurs épandages aux rues les plus prioritaires, et j'en passe. Ces mésaventures me conduisent à penser qu'une coordination de l'approvisionnement en sel des communes ne serait pas inutile. Ne serait-il, par exemple, pas possible d'imaginer qu'elle se fasse avec l'aide de la Province, autorité supra communale qui, dans ce cas-ci, pourrait pleinement jouer son rôle ? Ma question rejoint d'ailleurs une proposition récente du Ministre Benoît Lutgen, cette proposition étant d'organiser pour l'hiver prochain une meilleure collaboration entre la Région, les provinces et les communes, pour justement éviter des ruptures d'approvisionnement et en réduire les coûts. Par ailleurs, au-delà d'une simple coordination, la Province ne pourrait-elle pas prendre l'initiative d'organiser une centrale d'achat de sel, au bénéfice de ses 27 communes, à l'instar de ce qu'a fait S.E.D.I.F.I.N. pour l'électricité, avec un cahier des charges bien conçu notamment pour les délais de livraison ? Merci de rendre votre réponse.

## Réponse à la question n° 03/10 - Déneigement des voiries communales

Monsieur Trussart (ECOLO) :

Madame la Gouverneure, Monsieur le Président, Chers Collègues, Monsieur Thoreau en particulier, Monsieur le Conseiller, votre question et surtout le sujet qu'elle aborde, retient notre attention mais surtout celle de nos services, concernés depuis effectivement quelques semaines. Ces services concernés que je remercie d'ailleurs ici chaleureusement pour leur dévouement et leur engagement compétent pour la sécurité de nos déplacements, sont essentiels et je crois, qu'ils soient communaux ou provinciaux, privés ou publics, que c'est grâce à eux qu'aujourd'hui nous pouvons nous déplacer avec le plus de sécurité possible. Les difficultés d'approvisionnement en sel de déneigement que les différentes communes ont connues au début du mois de janvier et la Province du Brabant wallon également, sont le résultat de la situation monopolistique que détient une société dans ce secteur. Cette société est, en effet, la seule à importer du sel de déneigement sur le territoire de la Belgique, depuis qu'il n'y a plus de producteur dans cette branche d'activité chez nous. La Région wallonne, le M.E.T., a un contrat direct de fourniture en sel de déneigement avec cette société, pour qui elle représente évidemment un client privilégié en regard des fournisseurs locaux qui sont les intermédiaires privilégiés des communes et des entreprises chargées du service d'hiver. Ces fournisseurs locaux sont dès lors tributaires de ce que cette société veut bien leur livrer après avoir honoré ses contrats les plus contraignants, dont celui de la Région wallonne. La presse d'hier y faisait à nouveau écho pour la Province du Brabant wallon, évoquant par ailleurs d'autres techniques et procédés qui mériteraient d'ailleurs d'être étudiés. Compte tenu de l'importance de la Région wallonne en tant que client auprès de cet importateur, il nous paraît plus logique que la coordination que vous souhaitez se réalise à ce niveau. De manière à bénéficier des meilleures conditions financières et surtout à ne pas se mettre en concurrence inutile et vaine vis-à-vis de l'importateur. De temps en temps, il faut quand même savoir ce qu'on veut, et si la Région wallonne souhaite récupérer les voiries et bien je pense qu'en l'occurrence, elle y voit un intérêt pour le déneigement. En tout cas, nous y voyons un intérêt certain. Le plus souvent, il vaut mieux s'en tenir, surtout en temps de crise, à sa position initiale. La Province du Brabant wallon, par ailleurs, pourrait questionner les différentes communes sur l'intérêt de cette démarche et jouer un rôle proactif dans ce problème en relayant auprès de la Région wallonne les souhaits des communes. Si tel est le cas, nous restons disponibles bien entendu.

## Question n° 04/10 - Structuration des A.I.S. en Brabant wallon

Monsieur Girboux (CDH) :

Monsieur le Président, Madame la Gouverneure, chers Collègues, dans la presse du 27 janvier dernier, le Ministre wallon du logement a récemment fait part de la volonté de la Région wallonne de doubler en 5 ans la capacité d'accès au logement via les Agences Immobilières Sociales, ce qui signifie pour l'ensemble de la Région wallonne de passer de 2.500 à 5.000 habitations. Nous avons déjà évoqué l'initiative des communes de Genappe et Braine-l'Alleud qui vont s'associer en créant une A.I.S. commune et il apparaît que la Région demande à cette dernière d'inviter des communes supplémentaires et si j'en crois bien, il s'agit de Court-Saint-Etienne, Braine-le-Château et Villers-la-Ville pour rejoindre cette nouvelle A.I.S., ce que nous trouvons être une bonne initiative. L'importance sociale des A.I.S. est indiscutable, d'autant plus qu'aujourd'hui, alors que tant de Belges se retrouvent dans une situation précaire et que le manque de logements sociaux en Brabant wallon continue à sévir. Je vous ai interpellé à plusieurs reprises, lors de précédentes séances, à ce sujet pour demander de prendre une initiative afin de composer une action opérante sur l'ensemble du Brabant wallon et sans doute plus efficace. Ne serait-il pas temps de prendre une initiative pour réunir les acteurs du logement dans la Province et coordonner une action efficace au profit peut-être de 3 A.I.S. sur le territoire du Brabant wallon ? Je vous remercie.

## Réponse à la question n° 04/10 - Structuration des A.I.S. en Brabant wallon.

Monsieur Trussart (ECOLO) :

Madame la Gouverneure, Monsieur le Président, Chers collègues, Monsieur le Conseiller, merci de votre nouvelle question. Effectivement malheureusement sur le même objet et sans beaucoup tenir compte des éléments de réponse apportés précédemment et des discussions tenues dans les instances de l'A.I.S. asbl où siègent des membres de votre groupe. L'objet de votre question sous-entend l'existence de plusieurs A.I.S. en Brabant wallon. Or, à ma connaissance je suis bien le Président de la seule A.I.S. reconnue en Brabant wallon, ayant reçu donc l'agrément de la Région wallonne pour les 27 communes de notre province. Le Ministre wallon du logement, un nouveau depuis quelques mois, souhaite doubler le nombre de logements pris en gestion par les A.I.S. au cours de cette législature. Il a raison : les A.I.S. ont la capacité de remplir une place particulière et originale dans le dispositif d'offre de logements durables en Wallonie. Je m'en réjouis donc mais, est-ce un hasard? Puisque c'est exactement l'engagement que le Collège provincial du Brabant wallon avait pris il y a 3 ans dans sa déclaration de politique générale. Et l'objectif est déjà atteint, Monsieur Girboux. Grâce à l'appui de notre province, l'A.I.S. provinciale n'a jamais été autant active que ces dernier mois : 114 nouveaux logements à Rebecq, 17 à Jodoigne, de nouveaux projets à Tubize, etc, etc, ainsi qu'une série de prise en gestion y compris dans des communes que vous citez. Aujourd'hui, 23 communes sont couvertes et 273 logements sont en gestion. L'A.I.S. Brabant wallon et celle de Namur sont les 2 plus grosses A.I.S. de Wallonie. Votre deuxième paragraphe traite de la demande de Braine-l'Alleud et Genappe de créer une nouvelle A.I.S.. D'après mes informations, la Région wallonne préférera soutenir la création d'Agences Immobilières Sociales sur des territoires non encore couverts par une autre A.I.S. Pour rappel, les deux communes que vous citez sont membres de l'A.I.S. Brabant wallon a.s.b.l. et permettez-moi donc de douter de vos affirmations concernant la création d'une nouvelle A.I.S. et de l'association d'autres communes. Je suis convaincu que le maintien d'une seule A.I.S. en Brabant wallon est à l'avantage de tous les citoyens et de toutes les communes du Brabant wallon. Cela permet, en effet, une vision d'ensemble et une cohérence, une richesse de diversités que différentes petites A.I.S. côte à côte n'auraient pas, cela tout en homogénéisant et réduisant les coûts de gestion mais en gardant un travail social de proximité effectué par une équipe d'assistants sociaux. Par ailleurs, tout n'est pas parfait et la marge d'amélioration reste importante. Je reste ouvert donc, et l'A.I.S. Brabant wallon, à toute discussion avec les autorités communales qui le souhaitent pour améliorer notre partenariat et l'efficacité dans leur commune. Quant à votre dernier paragraphe, je peux vous assurer que les acteurs du logement se réunissent régulièrement dans notre province afin de coordonner une action efficace au profit des citoyens. Ils se réunissent et ils agissent. Citons un exemple : le co-logement. Un projet de co-logement à la Rue de l'Invasion à Ottignies qui rassemble la commune, le C.P.A.S., les associations et l'A.I.S. du Brabant wallon. Quand elle y est invitée, l'A.I.S. Brabant wallon asbl participe activement aux travaux des commissions ancrage communal du logement ou de cohésion sociale ou par exemple récemment l'académie 2009 de la Maison de l'Urbanisme à ce sujet. Mon rôle de Député provincial en charge de l'A.I.S. s'arrête ici. Comme vous le savez, il y a un autre Député provincial en charge du logement et avec lui des outils comme la Régie foncière, des aides aux citoyens et aux communes. Notre Collège uni mène en Brabant wallon une politique novatrice du logement, il relève ses manches et il fait ce qu'il a dit. Auriez-vous l'un ou l'autre bien à mettre ou à faire mettre en gestion à l'A.I.S. Brabant wallon ? En tout cas, je vous le conseille, c'est un bon placement solidaire.

## Question n° 05/10 - Année européenne de lutte contre la pauvreté

Madame Wautelet (PS) :

Madame la Gouverneure, Monsieur le Président, chers Collègues, jeudi dernier a été lancée à Madrid, l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Si cette annonce n'est pas passée tout à fait inaperçue, elle n'a pourtant pas fait la une des médias vu le terrible séisme qui a ravagé Haïti et dont on vient de parler et dont on va reparler encore dans le cadre de l'ordre du jour. Plus près de nous, ce qui vient de se passer à Liège a aussi édulcoré, je dirais, un

peu l'année européenne de lutte contre la pauvreté mais devant ces catastrophes, on se sent bien démuné et bien petit et c'est la solidarité qui peut vraiment apporter une réponse modeste à ces besoins. Il n'empêche que la pauvreté est une réalité qui ne peut nous laisser indifférents. En Belgique et ce n'est pas moi qui le dis mais bien les statistiques, la pauvreté infantile touche 17 % des enfants et entre 17 et 20.000 personnes sont sans abri. Si la situation semble moins cruciale dans notre jeune province, encore que, nous ne possédons pas des données exactes à ce stade-ci, la crise économique, les pertes d'emploi entraînent un surendettement qui ne fait que croître, même dans notre province. Certes, à mes yeux, l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne représente pas une fin en soi mais bien une occasion de plus pour agir. La Province en tant que pouvoir de propriété supra-communale est certainement bien placée pour se faire, d'autant plus que nous venons d'hériter ou d'acquérir un bel héritage financier, c'est-à-dire, je pense au fonds de pension que nous n'espérons. Aussi, je me permets d'interroger le Collège provincial afin de savoir comment il envisage de s'inscrire dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ? En effet, si des actions sont menées en matière de logement et on vient d'en parler, notamment par le biais de l'A.I.S., il me plaît de le souligner, quels sont les projets prévus dans le cadre de cette année dédiée à la lutte de la pauvreté et à l'exclusion sociale ? Y a-t-il un calendrier prévu ? Parallèlement, je pense aussi qu'il serait important que nous disposions d'un outil qui existe dans les autres provinces wallonnes à savoir, un centre de référence en appui au surendettement, il s'agit d'un investissement durable qui permet de mesurer l'évolution de la situation, notre jeune province vient d'atteindre son 15<sup>ème</sup> anniversaire et il me semble qu'elle peut se permettre de se doter d'un tel service. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, je laisse bien sûr le soin à l'autorité de nous faire part de ses propositions mais en cette matière, plus encore que dans d'autres domaines, "Prévenir vaut bien mieux que guérir". Aussi, je suggère de consacrer une réunion de commission réunie pour en débattre étant donné que cette problématique touche à la fois aussi bien le social que l'économie. Je vous remercie de votre réponse.

### **Réponse à la question n° 05/10 - Année européenne de lutte contre la pauvreté**

Madame Michel (ECOLO) :

Voilà, chacun son tour. Madame la Gouverneure, Madame la Conseillère provinciale, Monsieur le Président, merci de votre question. Cet après-midi même, j'ai signé un courrier à destination de 3 nouveaux Ministres régionaux qui s'occupent de cohésion sociale, je nomme les Ministres Demotte, Tillieux et Furlan, leur adressant les conclusions de notre étude des besoins sociaux dont nous reparlons souvent et qui restent d'une actualité criante. Cette initiative m'est venue lors de la réunion qui a eu lieu il y a deux jours dans ce local-même avec la Région. Et l'accompagnement des plans de cohésion sociale, que la Direction de la cohésion sociale de la Province a accompagné et continue à gérer pour le moment, c'est une des actions que nous menons dans les conclusions de notre étude des besoins sociaux. Deuxièmement, le Collège provincial a décidé de rencontrer la semaine prochaine, la direction du Forem et de la Mire Brabant wallon pour discuter des possibilités de travaux communs autour des problèmes d'emploi. Enfin, le vendredi 26 février, nous avons l'intention d'accueillir les présidents et les secrétaires de C.P.A.S. pour une plate-forme inter-C.P.A.S et Province du Brabant wallon afin de voir, par exemple, dans quelle ligne nous pourrions nous inscrire en matière de surendettement. Et ces actions sont vraiment tout à fait parmi nos préoccupations et imposent la vigilance, quand ce début d'année 2010, malgré tous les vœux que nous nous sommes adressés, les problèmes criants de pertes d'emploi et de surendettement, comme vous le dites, et de problèmes familiaux ne peuvent pas laisser indifférents et nous sommes tout à fait en action sur ces points. Vous nous demandez une commission particulière, pourquoi pas, attendons un peu, je vous informerai des conclusions de ces réunions et des possibilités que nous aurions de mener ensemble des actions.

### **Question n° 06/10 - Développement éolien**

Madame Smets (PS) :

Le 23 janvier, j'apprenais via la presse que la société ASPIRAVI, promoteur de parc éolien, entendait déposer tout prochainement un projet, une demande de permis de bâtir quant à la construction d'un parc de 8 éoliennes sur l'entité de Chastre. Un projet de plus et j'ai envie de

dire quand on sait sur Walhain, par exemple, nous avons à l'heure actuelle 3 projets sur la table et un rôle à jouer par les communes qui somme toute, est fort réduit, la compétence revenant à la Région, je me permets dès lors de rebondir sur cette information afin qu'on puisse évoquer ensemble le problème ou plutôt le phénomène du développement éolien en Brabant wallon. En effet, il nous faut constater que notre Province connaît un certain succès en la matière. Le Brabant wallon est une région qui semble particulièrement attractive pour les promoteurs de parcs éoliens. Ces parcs et les projets foisonnent aux quatre coins de notre territoire. Je précise d'emblée qu'il ne s'agit pas du tout de vouloir m'opposer aux développements éoliens en Brabant wallon, que du contraire. Je m'interroge vraiment quant à ce boum éolien et ne voudrais pas en arriver à une anarchie verte ou encore une mainmise de promoteur peu scrupuleux ou encore une absence totale de réflexion quant à l'aménagement de notre territoire. Selon mes informations, nous ne bénéficions pas d'une cartographie précise et il me semble que nous assistons à un développement quelque peu anarchique où le Brabant wallon apparaît vraiment comme quelque peu dépassé ou en tout cas victime de son succès. Il me semble dès lors qu'une vision plus globale à l'échelle du Brabant wallon voire de la Région wallonne permettrait d'harmoniser le développement et le boum éolien sur notre province. Ma question, plutôt mes questions sont fort simples. Quel rôle la Province du Brabant wallon pourrait-elle ou souhaite-t-elle jouer dans l'établissement d'une vision plus globale et plus prospective ? Pourrait-elle collaborer plus activement à la Région wallonne et les communes afin d'avoir cette vue plus globale ? Et in fine, quel type de projet serait-elle tentée de favoriser davantage ? Privé, mixte, citoyen ? Pourrait-elle se révéler être un partenaire des communes ? Je vous remercie pour votre bonne attention.

### **Réponse à la question n° 06/10 - Développement éolien**

Monsieur Trussart (ECOLO) :

Madame la Gouverneure, Monsieur le Président, chers Collègues, Madame la Conseillère, je n'avais que quelques lignes de questions et donc j'ai découvert l'une ou l'autre questions en plus en vous écoutant. Mais donc le Brabant wallon n'est pas une île, vous le savez, et le vent qui y souffle. S'il peut contribuer à l'énergie des citoyens wallons, européens, tant mieux, nous pensons qu'effectivement, c'est une compétence qui est essentiellement régionale. La question de l'implantation des parcs éoliens et la manière de décider de leurs implantations, de façon à ce qu'elles soient les plus productrices possibles et que, d'autre part, elles aient le moins d'impacts négatifs possibles sur le paysage et sur le cadre de vie des riverains est une question qui demande une réflexion, vous l'avez dit vous-même, à la fois approfondie mais aussi globale. Et donc, il nous semble que c'est bien le niveau régional qui est le niveau opportun pour pouvoir résoudre cette question, la traiter et y proposer des solutions. Cette vision ne doit donc pas s'arrêter aux limites provinciales et je sais que le Gouvernement wallon porte une attention particulière à cette question. La Province quant à elle n'a pas de réelle compétence en la matière, ni légalement, ni techniquement pour y apporter des éléments, comme des agents qui pourraient traiter la question. Et donc, peut-être que comme le bruit des avions, comme la mobilité et comme d'autres choses, c'est fou, tout ce qu'une province peut permettre de rassembler et être un lieu de rencontre de différents intérêts dans cette question et peut-être permettre en tout cas un dialogue. Et donc si nous pouvons servir de trait d'union entre la Région et les communes et les riverains, c'est avec plaisir que nous essaierons de trouver ce rôle et de pouvoir le jouer mais de prime abord, c'est plutôt à travers une collaboration active avec le pouvoir régional et sur base de l'indication qu'il vaudra bien partager avec nous que nous nous mettrons en route. Je vous remercie.

### **Question n° 07/10 - Plan provincial de mobilité**

Madame Smets (PS) :

En 2007, la majorité turquoise annonçait la mise en place d'un vaste plan provincial de mobilité, lequel devait ou doit entre autres déterminer les actions à mettre en œuvre pour désengorger et fluidifier la mobilité dans la province. Parallèlement à cette initiative, différentes structures telles un Conseil consultatif de la mobilité, un comité technique ou encore un comité de pilotage étaient

mis en place dans le but de contrôler, encadrer et hiérarchiser les travaux de la société Tritel, laquelle fût chargée en 2008 par le Collège provincial de réaliser une étude visant à identifier les grands enjeux de la mobilité dans le Brabant wallon à l'horizon 2030. La société de consultance Tritel a rendu public les 2 premières phases de ses travaux, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> phases devant elle, être consacrée à la détermination d'objectifs ambitieux au choix des actions et de la stratégie à mettre en œuvre. En la qualité de mandataire communal et la commune n'étant pas membre du comité consultatif cité plus haut, je dois faire le constat, un peu triste, du manque de concertation avec les communes, en tout cas, non représenté au sein du Conseil consultatif de mobilité. En effet, ni le diagnostic posé, ni les pistes de réflexions n'ont été transmises aux communes non représentées. Il était pourtant, me semble-t-il, intéressant de pouvoir formuler l'une ou l'autre remarque, ou encore d'invalider ou de compléter simplement les informations recueillies et mises sur la table. L'information même si elle n'est à ce stade, on l'a bien dit, qu'informative, n'est détenue que par quelques-uns et pourtant, elle peut s'avérer très utile, et nous le vivons pour le moment dans un dossier assez chaud, dans le traitement de certains dossiers. Je pense utile vraiment qu'une information soit donnée et que vous vous assuriez que chaque commune ait pu constructivement prendre part aux différentes étapes pouvant ainsi donner un éclairage parfois tout simplement complémentaire. Par conséquent, la Province entend-t-elle faire rapport aux communes de l'état des travaux ? Compte-t-elle associer plus spécifiquement les communes aux travaux de Tritel, notamment pour les phases 3 et 4 qui sont capitales et à quel moment ? De quelle manière pourrait-elle envisager de le faire, par des consultations individualisées ou par des réunions plénières avec les responsables locaux ? Se pose également dans mon chef et je l'avais déjà posé à l'époque, vous vous en souviendrez, la question juridique de la coexistence de deux documents dits d'orientation portant sur le même objet et de la prévalence de l'un sur l'autre. En effet, comment s'articulent les rapports entre P.P.M. et P.I.C.M., le plan provincial s'impose-t-il ? Ne deviendrait-il pas dès lors contraignant, quid pour les communes dépourvues de P.I.C.M. ? Je profite donc aussi de l'occasion pour demander au Collège de bien vouloir m'apporter un complément d'information à ce sujet. Je le rappelle chaque commune traite des dossiers qui peuvent vraiment poser de réelles questions de mobilité et qui dépassent bien souvent leur frontière, des projets se concrétisent et peuvent aller complètement à l'encontre des premières pistes mises sur la table. Il me semble donc important d'adopter en cette matière la transparence requise. Je vous remercie.

## **Réponse à la question n° 07/10 - Plan provincial de mobilité**

Monsieur Trussart (ECOLO) :

Madame la Gouverneure, Monsieur le Président, chers Collègues, Madame la Conseillère, votre question porte (et elle avait été portée à ma connaissance) sur l'état d'avancement des travaux du bureau d'études et les collaborations des communes à ceux-ci, surtout celles qui sont non représentées dans le Conseil consultatif de la mobilité mis en place en 2008. Pour rappel, le plan provincial de mobilité pour le Brabant wallon comporte les 4 phases suivantes: formulation des macro-objectifs, état des lieux et diagnostics, le troisième, élaboration des objectifs opérationnels et puis la définition du plan d'actions. Si le travail fut sans doute long à démarrer, nous approchons de la conclusion que cette année 2010 verra. Le bureau d'études Tritel et Espaces-Mobilités (il y a donc 2 bureaux d'étude qui travaillent en coopération) a été chargé par notre Province et la Région wallonne de la réalisation du plan provincial de mobilité. Il a présenté le 14 octobre dernier le rapport sur l'état des lieux et le diagnostic en matière de mobilité en Brabant wallon, c'est-à-dire les 2 premières phases. Le Conseil consultatif de la mobilité ainsi que le Comité technique pour ce plan provincial de mobilité étaient invités à cette présentation et si effectivement toutes les communes du Brabant wallon ne sont pas présentes dans le Conseil consultatif, toutes les communes sont par contre invitées dans le cadre du Comité technique, c'était clairement précisé par la Région et donc les invitations ont été envoyées dans votre commune également. Par ailleurs, toutes les communes en même temps que l'invitation aux réunions du Comité technique sont informées que les rapports complets du Bureau d'études peuvent être consultés et téléchargés sur le site provincial. Chaque commune est invitée à transmettre ses réactions et ses commentaires au Bureau d'études et nombreuses sont celles qui ne s'en privent pas. Les deux premières phases de l'étude sont terminées et sont disponibles pour toute la population et donc bien sûr les administrations communales sur le site internet de la Province [www.brabantwallon.be](http://www.brabantwallon.be), sous l'onglet Qualité de vie → Mobilité → Plan provincial de

mobilité. Ces 2 textes finaux en .pdf sont accessibles à tous. La troisième phase vient de se terminer et fera l'objet d'une présentation en mars prochain et donc votre commune y sera invitée en tant que membre du Comité technique. Le rapport sera prochainement placé sur le site provincial mais accessible uniquement aux membres du Conseil consultatif et du Comité technique (donc à toutes les communes) qui seront à nouveau invitées à une présentation du rapport mais aussi à y réagir. Après ces réunions et les corrections, aménagements, négociés éventuels, le rapport de la phase 3 sera lui aussi disponible pour toute la population. La phase 4, le plan d'actions proprement dit, est actuellement en cours et le plan provincial de mobilité devrait être clôturé pour l'été prochain. Une présentation du rapport final sera également programmée tant pour la Commission consultative que le Comité technique et je l'espère pour le Conseil provincial. Voilà donc à la fois les éléments de procédure et j'espère les éléments qui vous rassureront pour permettre la participation de tous à la démarche en cours qui, je le rappelle, est une démarche commune, à nouveau, entre notre Province qui a voulu, comme vous l'y invitiez sur une autre problématique, il y a quelques minutes, jouer son rôle de rencontre, de lieux de rencontre entre la Région wallonne pour élaborer des propositions qui ne s'imposeront pas à toutes les communes mais permettront à chacune d'elles de s'engager l'une avec l'autre. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Oui et puis Monsieur Pierre Boucher.

Madame Smets (PS) :

Par rapport à la consultation avec les communes, permettez-moi de vous dire, qu'en tout cas, moi, je n'ai pas reçu d'invitation. Je trouve pourtant qu'il est important puisqu'il y a des pistes qui sont très importantes et je trouve que cela vaut quand même la peine d'avoir une discussion officielle avec les différents collègues par rapport à certaines pistes qui sont mises sur la table. Plus général, c'est la deuxième question que je pose et j'ai le sentiment que vous n'avez pas reçu d'après vos commentaires, les questions puisque j'entends que vous me dites "Je pensais que vous alliez me...". Parce que la question a été envoyée ce matin dans les délais donc...

*Intervention hors micro.*

Madame Smets (PS) :

Vous avez donc reçu la question complète, Madame la Greffière le confirme parce que cela me semblait un peu étonnant. Je n'ai pas reçu, de nouveau, la réponse par rapport au P.I.C.M. et au plan provincial de mobilité. Je trouve que c'est vraiment quelque chose qui est quand même important pour nous au niveau de l'autonomie communale, au niveau de la Province et si vous vous rappelez, j'avais salué le projet, l'initiative de plan provincial, ce n'est donc pas une remise en question mais je trouve vraiment qu'il est important qu'il y ait ce dialogue et pour moi, il n'est pas suffisant avec les communes qui ne sont pas représentées. Le lien entre le P.I.C.M. et le plan provincial, je n'ai pas reçu la réponse donc j'aimerais bien en avoir une puisque c'est la deuxième fois que je pose la même question.

Monsieur le Président :

Monsieur Pierre Boucher.

Monsieur Boucher (MR) :

Je voudrais simplement apporter une petite précision concernant la question orale de Monsieur Girboux qui n'a pas été retenue en fonction de notre R.O.I. et qui concerne le redoublement. C'est donc uniquement pour cette question là que nous n'abordons pas parce que c'est un sujet qui interpelle très fort le pouvoir organisateur que nous sommes et je voudrais dire à Monsieur Girboux

puisque'il demande des statistiques, qu'actuellement, les rapports d'activités des écoles sont soumis au Conseil de participation et que chacune d'entre elles l'approuvera et le déposera ici au Conseil. Les informations que vous souhaitez se trouvent dans ces Conseils de participation, elles vous seront communiquées en temps utile. Alors pour le reste, le redoublement, je vous dis, c'est quelque chose qui nous préoccupe très fort. C'est un élément essentiel dans le coût de l'enseignement, essentiel également pour la motivation de l'étudiant. Je vous ai promis, il y a quelque mois, qu'il y aurait avant la fin de l'année scolaire des commissions réunies sur l'enseignement, c'est évidemment un sujet qui sera abordé largement.

Monsieur le Président :

D'accord mais d'abord Madame Laurence Smets qui a posé une question à Monsieur Alain Trussart.

Monsieur Trussart (ECOLO) :

Je suis désolé de vous confirmer que j'ai un mail du secrétariat que vous citez du jeudi 28 janvier à 8h56, que je peux vous montrer et qui tient en 4 lignes précisant l'objet de la question mais pas son contenu précis par rapport alors au P.I.C.M. parce que je peux tenter de répondre et au P.P.M, je pense que très clairement, la Région wallonne qui, c'est pour ça que je l'ai mentionnée 2 fois dans ma réponse, est partenaire de ce qui se passe ici, est aussi l'auteur de projet de la plupart des P.I.C.M. et donc il y aura des débats qui reviendront, je suppose, vers les communes une fois que des politiques plus larges dans lesquelles sont impliquées le M.E.T. et une série d'autres se poseront sur le terrain local. Pour moi, il est très clair que le "plan provincial de mobilité" dans sa proposition aujourd'hui, n'a pas une place qui s'impose à l'autre et qui est supérieure au P.I.C.M.

\*\*\*\*\*